

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 09 /2026

Objet : Adoption du règlement intérieur du CCAS 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Montalieu-Vercieu, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique THÉVENOT, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation du Conseil d'administration le 8 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Présents : 10

Monique THÉVENOT, Marie-Christine BARON, Isabelle GORCE, Laure JAVERLIAT, Michelle PERRON, Corinne POULET, Christian MARTIN, Maxime POULET, Sylvie LAROCHE, Patrick ROSSI.

Excusés ayant donné procuration : 1

Jean-Michel PESSE à Monique THÉVENOT.

Excusés : 2

Christian GIROUD, Elodie BELLONVILLE.

Soit 10 présents et 1 pouvoir – 11 votants

Secrétaire de séance : **Isabelle GORCE**

Madame Monique THÉVENOT, Vice-présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration l'article R. 123-19 du code de l'action sociale et des familles faisant obligation aux centres Communaux d'Action Sociale d'élaborer un règlement intérieur qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le règlement intérieur du CCAS de Montalieu-Vercieu annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu Madame la Vice-présidente et avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le règlement intérieur du CCAS de Montalieu-Vercieu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Christian GIROUD
PRESIDENT du CCAS de
Montalieu Vercieu (263805129)
17 sept. 2026

Le Président,
Christian GIROUD

